

Extrait du livre des délibérations du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent, session ordinaire tenue le 26 février 2020 et présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de municipalité de Sainte-Barbe.

Sont présents :

Mme Linda Gagnon, préfète suppléante et mairesse du canton de Dundee
M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke
M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
M. Denis Henderson, maire du canton de Havelock
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
M. Laurent Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

FONDS RÉGIONAL ET RURALITÉ (FRR) – LISTE DES PRIORITÉS

ATTENDU les recommandations au point 7.01.6 de l'ordre du jour de la présente rencontre en vue de l'adoption des prévisions budgétaires 2020 de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE, préalablement à l'adoption de ces recommandations, il y a lieu d'adopter les orientations de la MRC en matière de priorités dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité, pour l'exercice 2020-2021, et ce, conformément aux dispositions d'une entente à venir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

8640-02-20

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement

D'adopter la liste des priorités suivantes en vue de procéder à une affectation des fonds attribués à la MRC du Haut-Saint-Laurent, par la ministre des Affaires municipales, et de l'Habitation, dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité, pour l'exercice 2020, comme suit :

1. Contribuer au développement régional et local du Haut-Saint-Laurent

- a. Favoriser la planification et la mise en œuvre des orientations de la MRC du Haut-Saint-Laurent (MRC-HSL) en matière de développement régional et local;
- b. Favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques eu égard à la gestion de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

2. Appuyer les mandats en aménagement et gestion du territoire

- a. Soutenir la mission et les mandats de la MRC-HSL en aménagement du territoire;
- b. Entreprendre les travaux pour la production d'un schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

3. Contribuer au développement économique local et régional du territoire du Haut-Saint-Laurent

- a. Soutenir la mission et les mandats de la MRC-HSL en matière de développement économique local et régional;
- b. Appuyer les organismes à but non-lucratif (OBNL) opérant en développement touristique, par la voie du Fonds de développement touristique;
- c. Appuyer le démarrage et l'expansion d'entreprises dans le cadre du Fonds d'investissement local et du Fonds local d'investissement;

4. Contribuer au développement social et rural du Haut-Saint-Laurent :

- a. Soutenir la mobilisation des communautés et de projets sociaux et collectifs;
- b. Soutenir la mission et les mandats de Actions Haut-Saint-Laurent;
- c. Favoriser le développement de projets structurants promus par des OBNL et des entreprises de l'économie sociale;
- d. Favoriser des initiatives en bénévolat sur le territoire de la MRC-HSL.

5. Favoriser le transport collectif et adapté sur le territoire du Haut-Saint-Laurent

- a. Soutenir l'offre de mobilité durable et de transport collectif et adapté sur le territoire du Haut-Saint-Laurent.

6. Favoriser le développement culturel sur le territoire du Haut-Saint-Laurent

- a. Permettre la réalisation de projets locaux et inter-municipaux en loisirs et culture.

7. Appuyer la mise en œuvre d'ententes sectorielles régionales

- a. Contribuer à la mise en œuvre d'ententes sectorielles régionales conclues à l'échelle de la région de la Montérégie;
- b. Favoriser la réalisation d'ententes sous-régionales conclues à l'échelle de la Montérégie-Ouest.

ET

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre cette résolution à la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à publier cette dernière sur le site web de la MRC du Haut-Saint-Laurent (section Fonds de développement des territoires-FDT).

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 5 mars 2020



Laurent Lampron
Directeur général et secrétaire-trésorier